

Image not found or type unknown



Aller aux USA en vacances

Par **Jean33**, le **17/01/2013** à **16:02**

Je souhaite aller aux USA prochainement. Il y a quelques années j'ai été condamné pour trafic de stupéfiants à de la prison ferme précisément 6 mois. Depuis 2009 je me suis assagi, est-ce que j'aurai des problèmes pour pouvoir entrer sur le sol américain. Est-ce qu'il y a des démarches à faire pour mon séjour aux USA.

Par **citoyenalpha**, le **19/01/2013** à **17:41**

bonjour
noui vous risquez de vous voir refuser votre visa.
Pour entrer aux états unis un ressortissant français doit au préalable faire une demande en ligne d'exemption de visa (ESTA).
En fonction des données recueillies votre exemption est accordée ou non. Cette exemption est valable 3 ans.
En cas de refus une demande de visa devra être déposée auprès des services consulaires américains en France.
Ayant été condamné aux états unis il y a des chances que vos demandes soient rejetées. Qui ne tente rien n'a rien. Attention ne faites pas de fausse déclaration sous peine de vous voir condamner une fois arrivée sur le territoire américain.
Restant à votre disposition.

Par **Jean33**, le **19/01/2013** à **20:12**

J'ai eu une condamnation mais en France et pas aux états unis je souhaite aller juste en vacances aux états unis

Par **citoyenalpha**, le **19/01/2013 à 22:24**

Bonjourrrndans ce cas les services migratoires des états unis ne sont pas informés de cette condamnation.rnrnVous n'avez qu'à accomplir les démarches communes pour les ressortissant français.rnrnRestant à votre disposition.

Par **Jean33**, le **19/01/2013 à 23:03**

Bonsoir , c à dire que que je dois faire que l Esta sans demande de visa car c pour un séjour de 3 semaines j ai lu dans des articles que sur le questionnaire de l Esta i y avait des questions relatives aux stupéfiants

Par **citoyenalpha**, le **19/01/2013 à 23:31**

Tout ce que je peux vous dire c'est que les services migratoires américains n'ont pas communication de la condamnation prononcée pour votre infraction.rnL'union européenne à imposer la protection des données de ses citoyens d'où l'obligation de demander une exemption de visa.rnSeules les personnes condamnées pour des infractions pouvant constituer une menace pour la sécurité du territoire américain font l'objet d'un signalementrnrnRestant à votre disposition.

Par **Jean33**, le **19/01/2013 à 23:34**

C sympa de votre part ça fait une semaine que je lis plein de choses différentes je vais remplir l Esta et après on verra ce qu se passe arrivé la bas

Par **mimi30300**, le **26/03/2013 à 23:47**

bonjourrnje viens de lire ton histoire as tu fais ton voyage?comment ça c'est passé?merci de nous tenir au courant